

Réf: Dossier 243699

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SANOGO PRIMO CONSTRUCTION » en abrégé « SPC »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
CHÂTEAU NON LOIN DE L'Hôpital DE LA DJIBI, Lot 00, Ilot
00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22 Août 2023, et enregistrés au CEPICI le 23 Août 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SANOGO PRIMO CONSTRUCTION

» en abrégé « SPC »

Objet : BATIMENT – ASSAINISSEMENT – TRAVAUX
PUBLICS ET PRESTATIONS DIVERSES

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
CHÂTEAU NON LOIN DE L'Hôpital DE LA DJIBI, Lot 00, Ilot
00

Dirigeant(s) M SANOGO MOUSSA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-09515 du 25/08/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°62024/GTCA/RC/2023 du 25/08/2023

Pour Avis

Le CEPICI

